

du titre de *Tchha-ma-szu* 茶馬司, pour présider aux échanges qui se faisaient sur les frontières, du thé des Chinois contre les chevaux des Tartares. Des frontières de *Si-ning*, on présentait trois mille cinq cents chevaux. Le *Tchha-ma-szu* les examinait et les partageait en trois classes, en bons, en médiocres, et en communs. Pour chaque cheval de la première classe on donnait cent vingt livres de thé; on en donnait soixante-dix pour chaque cheval médiocre, et cinquante seulement pour chaque cheval commun ou de la dernière classe. Les cinq Chefs de horde, décorés du titre de *Ouang*, pouvaient envoyer faire des échanges de leurs marchandises contre celles des Chinois. Tous les Chefs des Lamas eurent la même permission.

La neuvième année de *Young-Lo* (en 1411) on établit un autre *Tchha-ma-szu* à *Thao-tcheou-ouei*. Le Chef de la horde de *Ho-pa-tsang*¹ s'engagea à présenter chaque année trois mille cinquante chevaux: les commissaires députés par les Tribunaux *Tou-tchi-hoei-chy-szu* et *Tchha-ma-szu* de *Ho-tcheou-ouei* en pouvaient choisir tel nombre qu'ils jugeaient à propos pour servir de tribut. Ceux de *Pili*, de *Eulh-tcheou*, de *Tsi-tchan*² et autres, dont le nombre était de vingt-neuf Chefs de horde, s'offrirent à présenter chaque année sept mille sept cents cinq chevaux, parmi lesquels on prendrait pour le tribut ceux qu'on jugerait à propos.

Vers le milieu du regne de *Young-Lo*, c'est-à-dire vers l'an 1414, l'Empereur donna de nouveaux titres aux principaux d'entre les Lamas. Il y en eut huit qui eurent le nom de *Ouang* ou de Roi. Le premier et le principal, ainsi qu'il a été dit plus haut, s'appellait *Ta-pao-fa-ouang*. Le second fut appelé *Ta-ching-fa-ouang*³, c'est-à-dire, Roi de la loi grande et élevée. Le troisième eut le titre de *Ta-thzu-fa-ouang* ou de Grand et Miséricordieux Roi de la loi. Le quatrième fut nommé *Tchhan-kiao-ouang* ou Roi qui manifeste la doctrine. La cinquième eut le nom de *Tchhan-hoa-ouang* ou de Roi qui manifeste les changemens. Le titre du sixième fut celui de *Fou-kiao-ouang* ou de Roi aide et soutien de la doctrine. Le septième fut appelé *Tsan-chen-ouang* ou Roi qui préconise le bien; et le huitième eut le titre de *Hou-kiao-ouang* ou Roi protecteur et gardien de la doctrine.

L'Empereur fit donner à chacun de ces nouveaux Rois des patentes qui constataient leurs dignités et un sceau particulier pour être apposé à tout ce qui émanerait de leurs juridictions respectives. Dans les années *Siuan-te* (1426—1435) et celles appelées *Tchhing-houa* (1465—1487) on décora l'ordre des Lamas de nouvelles dignités et établit postérieurement les dignités de *Dalai-Lama* et de *Bantchan-Lama*, qui sont au-dessus de tous les *Ouang* ou Rois du *Thibet*. *Dalai-Lama* signifie le *Lama* qui voit clairement tout ce qui se passe, et *Bantchan-Lama* veut dire le *Lama* qui préside aux méditations du *Dalai-Lama*.⁴

La dix-neuvième année de *Tchhing-houa* (en 1483) un Chef de horde nommé *Man-soung*⁵ leva l'étendard de la révolte, entra à main armée dans les terres de l'Empire, et y fit des ravages qui eussent eu des suites très-funestes, si le Vice-Roi *Ma-ouen-ching* 馬文昇 ne fût accouru promptement à la tête de toutes les troupes qui se trouvaient alors dans la province qu'il commandait. Le brave Officier combattit les Barbares avec un plein

¹ Nicht feststellbar.

² Diese Ortsnamen sind nicht festzustellen.

³ Die beiden ersten Zeichen dieses Namens 大乘 »großes Gefährt«, sind ein buddhistischer Terminus »mahāyāna«, die Lehre von der großen Überfahrt. Der ganze Titel lautet also »Gesetzeskönig von der Mahāyāna-Lehre«.

⁴ Eigentlich sind es chinesische Umschreibungen eines mongolischen und eines tibetischen Wortes, mit den Bedeutungen »Meer«, d. h. die meeresweite Religion und »Großer Lehrer« vom indischen paṇḍita.

⁵ Nach den Ming-Annalen Man-szë.